

Les «petits trains» vaudois s'allient pour survivre aux défis du secteur

Fusion Le LEB, les MBC et Travys s'unissent au sein d'une holding dont le siège sera à Yverdon-les-Bains.

C'est désormais officiel: les compagnies de transports LEB (Lausanne-Échallens-Bercher), MBC (Morges-Bière-Cossonay) et Travys (Transports vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Sainte-Croix) ont décidé de fusionner pour unir leurs forces. Dès le 1^{er} janvier 2027, elles seront regroupées sous une holding baptisée movodis SA.

Que les amoureux de ces «petits trains» régionaux qui sillonnent le paysage se rassurent. Si cette restructuration constitue un tournant majeur en interne, elle passera quasi inaperçue pour les usagers. «La création de la holding permet-

tra aux trois filiales de conserver leur identité propre et leurs marques. La population ne devrait pas remarquer de changement dans son quotidien en matière de déplacement», indique Vincent Jaques, président des MBC.

Concrètement, les entreprises continueront de fixer les horaires, tandis que l'Alliance SwissPass déterminera les tarifs. Les rames de train garderont la même allure.

Des employés déplacés

Autre annonce faite ce mardi par communiqué: le siège de la nouvelle entité sera installé à Yver-

don-les-Bains, dans les futurs locaux de Travys. Dès 2027, les fonctions stratégiques et administratives y seront progressivement regroupées. Les activités opérationnelles resteront sur les sites actuels.

Vincent Jaques reconnaît que le futur déménagement d'une cinquantaine d'employés depuis Morges constitue le «principal point d'émotion et de déception» pour les équipes. Philippe Gauderon, président du LEB, ajoute que «comme pour tout changement, l'être humain n'aime pas modifier ses habitudes. Au début, il faudra bien expliquer les choses et les mettre en œuvre

correctement.» Les deux présidents assurent que l'emploi sera maintenu. «Face à un marché du travail tendu, on est plutôt à la recherche de talents», rassure Philippe Gauderon. «Chaque collaborateur se verra proposer un emploi aussi identique que possible.»

Séparation du LEB et des TL

Concernant la séparation du LEB et des TL, qui avaient repris sa gestion en 2013, la compagnie a dû entamer des démarches pour récupérer son statut d'employeur indépendant. «Dès le mois de mai, le LEB devrait être en mesure de reprendre les collabora-

teurs venant des TL en leur proposant un nouveau contrat», souligne Philippe Gauderon.

Rappelons que cette fusion vise à relever les nombreux défis du secteur, en matière d'investissements, de décarbonation, de numérisation et de développement de l'offre. «Ce projet permet de créer une entreprise solide, dotée de la taille critique nécessaire pour répondre durablement aux attentes des autorités et aux exigences opérationnelles, financières et réglementaires», expliquent les trois compagnies.

Marine Dupasquier